

FACTURE N° F-001 1396048

VILLE DE SURESNES CABINET DU MAIRE
2 RUE CARNOT
HOTEL DE VILLE SIRET 21920073000014
CODE SERVICE 00101 MARCHE N°24CP000055
92151 SURESNES CEDEX

INFORMATIONS FACTURE

Ref CMD : D-001 0897366

Date :15/10/2024

Réf. client :0190582
Type client : Société en compte
CO2 (kg) : 2.74
Agent :Dusmahomud Maahit
Échéance : 15/11/2024

BON DE COMMANDE : 2400101048
CODE SERVICE : 00101
NUMERO DE MARCHE : 24CP000055

PRESTATIONS/FRAIS

Date	N° Pièce	Compagnie	Informations	Voyageurs	Montant
Du 19/10/2024 Au 19/10/2024	390887753	SNCF	PARIS (FR) / LES SABLES D OLLONNE (FR) Classe : B / Billet : E-billet CANAL : OFF LINE	BOUDY Guillaume	100.00 €
		FRAIS EMIS FER	Emission PARIS (FR) / LES SABLES D OLLONNE (FR) CANAL : OFF LINE	BOUDY Guillaume	HT 2.20 € TVA 0.44 €
Du 20/10/2024 Au 20/10/2024	914679963	SNCF	LES SABLES D OLLONNE (FR) / PARIS (FR) Classe : B / Billet : E-billet CANAL : OFF LINE	BOUDY Guillaume	100.00 €
		FRAIS EMIS FER	Emission LES SABLES D OLLONNE (FR) / PARIS (FR) CANAL : OFF LINE	BOUDY Guillaume	HT 2.20 € TVA 0.44 €

Total Hors T.V.A : 204.40 €

Montant T.V.A : 0.88 €

Total T.T.C : 205.28 €

Solde : 205.28 €

Récapitulatif T.V.A :

Base	Pourcentage	Taux	Montant
4.40 €	100	20%	0.88 €

COMMENTAIRES

Conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux des pénalités de retard est de trois fois le taux de l'intérêt légal et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40€ par facture.